

SÉANCE DU 6 SEPTEMBRE 2023

DECISION N°2023 / 111 / EMILI / 1

PROJET D'EXPLOITATION D'UNE MINE DE LITHIUM SUR LE SITE DE BEAUVOIR
ET DE SA TRANSFORMATION (03)

La Commission nationale du débat public,

- Vu le Code de l'environnement en ses articles L. 121-1 et suivants, notamment le IV de l'article L. 121-8, l'article L.121-8-1 et l'article L. 121-9 ;
- Vu le courrier de saisine et le dossier annexé du 13 juillet 2023, de M. Alan PARTE, représentant la société Lithium Projects IMERYS et de M. Vincent FELTIN, représentant la société RTE, saisissant conjointement la CNDP du projet EMILI d'exploitation d'une mine de lithium sur le site de Beauvoir dans l'ALLIER et de sa transformation ;

Après en avoir délibéré,

Considérant que :

- ce projet comporte des impacts majeurs sur l'environnement et présente de très forts enjeux d'aménagement du territoire et socio-économiques,

Décide :

Article 1 : Il y a lieu d'organiser un débat public.

Article 2 : M. Mathias BOURRISSOUX est désigné comme président de la commission particulière en charge de l'animation du débat public sur projet EMILI d'exploitation d'une mine de lithium sur le site de Beauvoir dans l'ALLIER et de sa transformation.

Article 3 : La présente décision sera publiée au Journal officiel de la République française.

Le Président

Marc PAPINUTTI